

# Prévessin-Moëns

LA FERME COMMUNALE  
avant restauration

1  
9  
8  
5



BULLETIN MUNICIPAL N° 4

# Le dossier : **MAIRIE**

---

Plusieurs opérations collectives et ensembles de villas ont vu le jour ces dernières années sur notre Commune, et se sont construites sur les pentes ensoleillées au dessous de l'Eglise.

Dans ce contexte, les services généraux de la nouvelle Commune étaient restés localisés dans l'ancienne mairie-école de Prévessin, isolée au Nord-Est du Hameau de Vésegnin.

Malgré la qualité agreste des lieux et sa tranquillité, la Municipalité a souhaité rapprocher la maison commune des habitants en l'installant au centre de gravité des zones urbanisées.

Son choix s'est porté sur un ancien bâtiment communal à restaurer, situé près de l'église : "LE PRIEURE".

- 22.12.1983 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de transférer ce service public dans le bâtiment communal "LE PRIEURE" et d'en confier le projet à Monsieur MATTHEY-DUPRAZ, Architecte à Ferney-Voltaire.

: Approbation du projet

: Demande de permis de construire

: Permis de construire accordé

: Appel d'offres

: Ouverture des Offres

: Ouverture de chantier

Corps de métiers retenus :

Architecte - Maître d'Oeuvre : M. MATTHEY-DUPRAZ

- Béton Armé - Maçonnerie : VALSERINE  
CONSTRUCTION 304 954,40 F. HT
- Plâtrerie : GACHET 108 750,00 F. HT
- Menuiserie : TOURNIER 261 427,00 F. HT
- Serrurerie - Vitrierie : PELLEGRINI 114 572,00 F. HT
- Electricité : PONSOT 162 332,40 F. HT
- Chauffage : PONSOT 175 601,14 F. HT
- Chauffage - Ventilation : JORDAN 36 590,00 F. HT
- Plafonds - Isolation : GENTELET 74 355,00 F. HT
- Carrelages : CHAMEAU 168 538,00 F. HT
- Peintures : CUYPERS 80 425,50 F. HT
- Téléphone : TEGECIT 50 818,59 F. HT

-----  
PRIX TOTAL HT 1 538 364,03 F.  
-----

Fin des travaux prévue pour Août 1985.

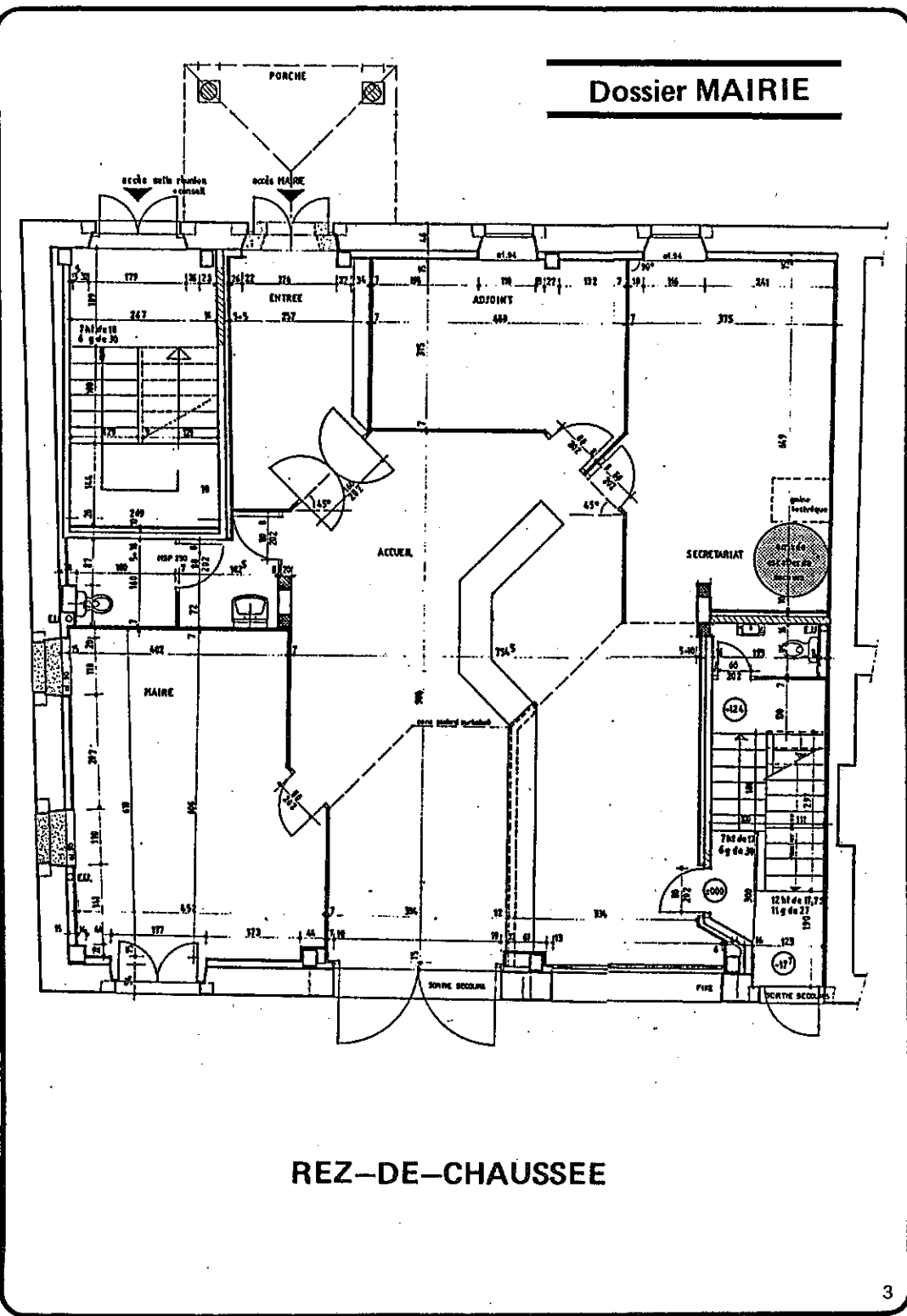
\*\*\*\*\*

**TONDEUSES**

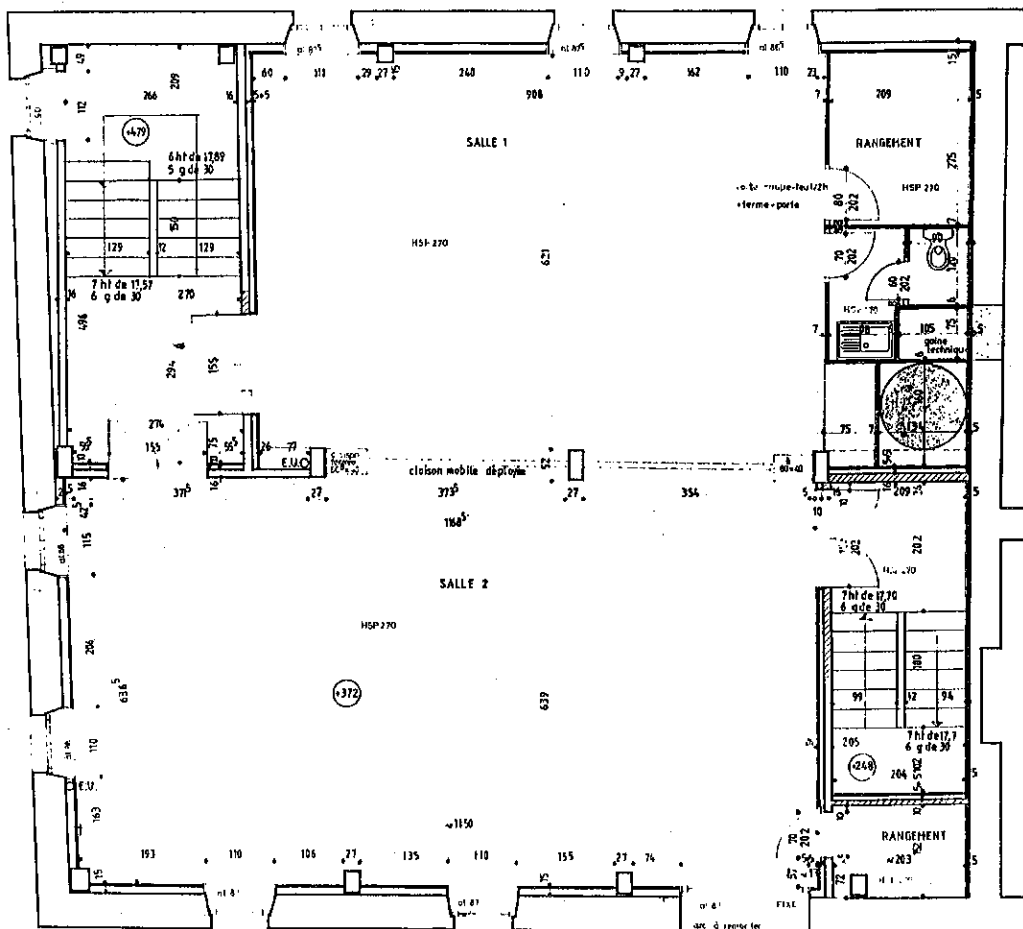
**RAPPEL**

De nombreuses personnes se plaignant du bruit occasionné à certaines heures par les tondeuses à gazon et autres appareils et engins à moteur à explosion, il est rappelé aux habitants de la Commune que la réglementation existante est la suivante :

- En semaine ..... de 8 h 00 à 20 h 00
- Le Samedi ..... de 9 h 00 à 12 h 00  
et de 16 h 00 à 19 h 00
- Dimanche et jours  
fériés ..... de 9 h 00 à 12 h 00

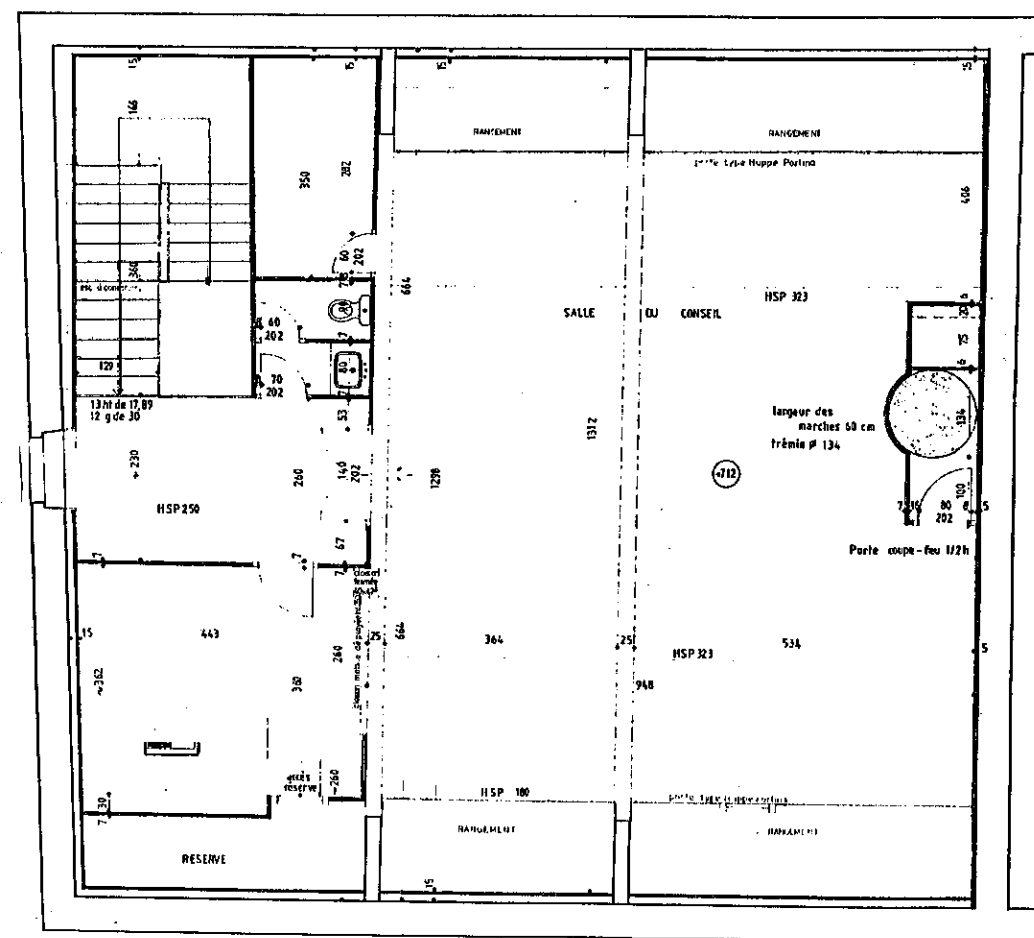


# Dossier MAIRIE



1er étage Salles de réunion

# DOSSIER MAIRIE



2ème étage Salle du Conseil

## LE PERMIS DE CONTRUIRE

### QUAND DEMANDER UN PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Si vous voulez construire (pour habiter ou pour un autre usage : garage, etc ...), vous avez besoin d'un permis de construire.

Ce permis est aussi nécessaire pour :

- \* *les constructions sans fondations* : abris de jardins, chalets démontables, vérandas, etc ...
- \* *les transformations de constructions qui modifient leur utilisation ou leur aspect extérieur ou créent des niveaux supplémentaires.*

### OU OBTENIR LES FORMULAIRES DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Vous trouverez, en Mairie, les formulaires nécessaires, valables quel que soit l'endroit où vous construisez.

Pour simplifier vos démarches, le Maire devient, à partir du 2 Avril 1984, votre interlocuteur principal.

### OU DEPOSER LA DEMANDE ?

A la Mairie de la Commune où vous désirez construire, tout simplement. Vous pouvez éventuellement l'envoyer en recommandé avec accusé de réception.

Les principaux éléments de votre demande seront affichés en Mairie.

### QUI DELIVRE LE PERMIS DE CONSTRUIRE ?

C'est le Maire, au nom de la Commune, qui accorde ou refuse le permis de construire, puisque le Plan d'Occupation des Sols est approuvé.

Le Conseil Municipal a décidé, en outre, de confier à la Direction Départementale de l'Équipement (Subdivision de GEX), par voie de convention, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, et ce, à compter du 26 Avril 1985.

### QUE FAIRE EN CAS DE DESACCORD ?

Vous pouvez contester la décision du Maire de trois manières :

- \* *écrire au Maire,*
- \* *saisir le Commissaire de la République en lui demandant d'exercer un contrôle de légalité sur la décision du Maire,*
- \* *déposer un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.*

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 Février, a décidé :

- de ramener le taux de la taxe d'habitation de 5,30 % à 5,23 %, de façon à suivre les directives départementales et le taux d'inflation afférent à l'année 1984,
- de maintenir, en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, les taux appliqués en 1984, soit :
  - \* Foncier bâti : 8,37 %
  - \* Foncier non bâti : 32,60 %
- de ramener, compte-tenu du contexte existant sur le plan local, le taux de la taxe professionnelle de 24,68 % à 20 %

## LE BUDGET PRIMITIF

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 932 006</b>
-----------------------------------	------------------

- Produits de l'exploitation .....	473 300
(eau, taxe enlèvement ordures ménagères, redevance assainissement, transports scolaires, taxes funéraires, raccordement égout)	
- Produits domaniaux .....	1 080 500
(coupes de bois, location immeubles et matériel, concessions cimetière, redevances décharge)	
- Produits financiers .....	40 055
(Revenus titres et rentes, produits services concédés : SDEI)	
- Recouvrements - Subventions .....	146 072
- Dotation Globale de Fonctionnement .....	1 857 073
- Impôts indirects .....	114 000
(Attribution sur permis de chasser, taxe additionnelle droit mutation, licence débits boissons, taxe sur électricité)	
- Impôts directs autres que contributions .....	4 766
(Redevance sur pylone)	
- Contributions directes .....	2 216 240

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 458 448</b>
----------------------------------	------------------

- Subventions d'équipement, dons et legs .....	48 061
- Compensation financière genevoise .....	950 931
- Prélèvement sur recettes de fonctionnement .....	1 660 911
- TVA .....	276 545
- Taxe Locale d'Equipement .....	500 000
- Dotation Globale d'Equipement .....	22 000

## LE BUDGET PRIMITIF

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 932 006</b>
-----------------------------------	------------------

- Denrées et Fournitures .....	223 000
- Frais de Personnel .....	800 000
- Impôts et taxes .....	30 000
- Travaux et services extérieurs .....	985 000
- Participations et contingents .....	1 402 220
dont :	
Charges intercommunales	1 205 220
* Sivom Est Gessien ....	996 355
* CES Ferney .....	96 740
* CES Gex .....	848
* Piscine Ferney .....	8 892
* Emprunt Lycée .....	28 640
* ZAC St Genis .....	61 655
* Fort l'Ecluse .....	12 090
- Allocations - Subventions .....	154 202
- Frais de gestion générale .....	420 000
- Frais financiers .....	256 673
- Prélèvement pour dépenses d'investissement ..	1 660 911

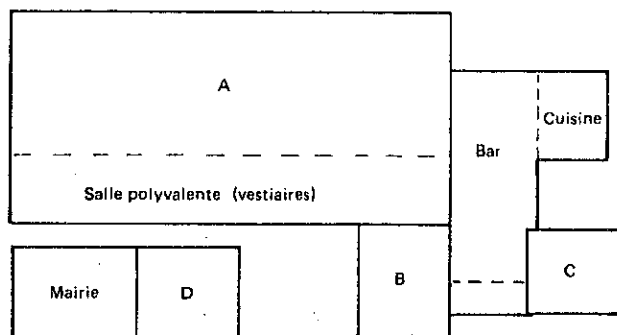
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 458 448</b>
----------------------------------	------------------

- Remboursement d'emprunts et règlement dettes.	161 845
- Acquisitions biens meubles et immeubles .....	631 763
- Travaux de voies et réseaux .....	2 314 840
* Aménagement place de l'église .....	1 698 196
* Assainissement de Magny .....	250 000
* Aménagement piste cyclable .....	300 000
* Extension éclairage public .....	66 644
- Restauration four de Brétigny .....	350 000

## LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Lors de ses dernière séances, le Conseil Municipal a examiné puis voté le projet de tarif de location des salles municipales.

Rappelons qu'il s'agit d'une part de la salle, dite salle D, au dessous de la Mairie, d'autre part de 3 salles situées dans la Salle Polyvalente, dites salles A - B - C.



Salles	A	B	C	D	Bar	Cuisine
Surface (M2)	623	72	68	63	80	22

### TARIFS DES LOCATIONS

A + Bar + Cuisine	1310--
A + B + C + Bar + Cuisine	1638--
B	272--
B + Bar	381--
C	163--
C + Bar	272--
Cuisine	104--
B + C + Bar	546--
Location du matériel (casse en supplément)	156--

**PROCEDURE :** Il faut se rendre ou téléphoner à la Mairie. Le Secrétariat, au vu du planning de location, attribue la salle souhaitée.

## LE RAMASSAGE SCOLAIRE

La proposition de l'Entreprise GONNET a été retenue pour assurer le ramassage scolaire dans l'ensemble de la Commune, ainsi que le transport des enfants de l'Ecole de Vésegnin à la Cantine, pour la rentrée scolaire de Septembre 1985.

Il nous paraît utile de vous en faire connaître le montant, puisque nous demandons une participation aux parents concernés.

### - RAMASSAGE CIRCUIT JOURNALIER DE 50 KM POUR L'ECOLE DE VESEGNIN :

- \* 4 voyages : 683 Francs TTC par jour
- \* 2 voyages : 583 Francs TTC par jour

### - TRANSPORT DES ENFANTS DU PRIEURE POUR L'ECOLE INTERCOMMUNALE ET TRANSPORT DES ENFANTS DE L'ECOLE DE VESEGNIN A LA CANTINE (25 KM) :

- \* 4 voyages : 650 Francs TTC par jour
- \* 2 voyages : 550 Francs TTC par jour

Nous demandons aux parents intéressés de bien vouloir inscrire leurs enfants au Secrétariat de Mairie, avant la rentrée scolaire. Le contrat étant signé pour une année, nous sommes dans l'obligation de demander aux parents un engagement pour l'année entière, payable par trimestre.

POUR INFORMATION : La participation des parents au transport scolaire pour l'année 84/85 était de 260 Francs par enfant par trimestre. Pour la prochaine rentrée, cette somme sera sans doute actualisée.

### POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES :

- Groupe Scolaire PREVESSIN-MOENS : 40.70.53
- Ecole Intercommunale : 40.61.91
- Ecole Maternelle Intercommunale : 42.80.21





## "BROCANTE 85"

\*\*\*\*\*

Le premier grand soleil de ce printemps favorisait notre 7EME BROCANTE qui s'est déroulée, pour la première fois, dans la Salle Polyvalente. Vendeurs, acheteurs, flâneurs et organisateurs, ainsi que consommateurs, se sont réjouis de cette nouvelle implantation.

80 exposants, certains avec des listes de plusieurs pages, étalaient leurs trésors, de la gigantesque planche à voile aux minuscules bagues anciennes, souvenirs du temps passé.

Tandis que le bar franco-anglais entretenait l'ambiance avec une sangria maison, de délectables friandises étaient confectionnées et présentées "non stop" par les plus jeunes, au profit du foyer-école sénégalais DAARA - association jumelle de la nôtre.

Nous remercions très chaleureusement les nombreux bénévoles qui ont contribué à la pleine réussite de cette BROCANTE 85.

\*\*\*\*\*  
\*\* Le concours d'affiches pour la brocante a été gagné \*\*  
\*\* par Agnès et Dominique JEANNERET. \*\*  
\*\* Encore BRAVO à ces deux jeunes lauréats \*\*  
\*\*\*\*\*

A l'année prochaine ...

\*\*\*\*\*

## ASSOCIATION DE LECTURE

- BOURSE AUX JOUETS A LA BIBLIOTHEQUE : Novembre
- LES SOIREES SOUS LA LAMPE
- CAFE DES POETES



DÉPARTEMENT DE L'AIN



# CAMPAGNE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## R.E.A.G.I.R.

Le 23 avril a eu lieu à BOURG EN BRESSE le lancement officiel de la campagne de Prévention Routière pour le département de l'Ain.

### OBJECTIF : — 10% D'ACCIDENTS CORPORELS

Cette campagne durera une année.

#### Pourquoi cette campagne ?

Parce qu'il y a en France, chaque année, 250 000 accidents et 350 000 victimes.

Dans notre département, en 1984 :

1 524 accidents
155 tués
941 blessés graves dont certains handicapés à vie
1 323 blessés légers.

Les principales causes de ces accidents sont :

- la vitesse excessive,
- l'alcool,
- le non respect de la signalisation,
- le mauvais état des véhicules,
- la fatigue,
- l'absorption de certains médicaments.

Le Président du Conseil Général, le Préfet Commissaire de la République, le Président du Comité Départemental de la Prévention Routière l'ont constaté mais ne se sont pas résignés. Ils ont décidé de REAGIR et d'Agir. Comment ?

D'abord Réagir par les Enquêtes sur les Accidents Graves et par des Initiatives pour y Remédier, ensuite, en alertant l'opinion publique :

- par l'organisation de réunions cantonales destinées à sensibiliser les Collectivités, Clubs, Associations,
- par la distribution de tracts, dépliants, affiches portant sur un thème particulier de sécurité,
- par un bulletin mensuel diffusé dans les écoles, garages, auto-écoles, etc ..., rappelant les consignes de prudence particulières au mois considéré,
- par des séances de recyclage des conducteurs dans les auto-écoles, des vérifications techniques des véhicules dans les garages, des contrôles de la vision chez les opticiens,
- par un effort tout particulier dans les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes enfants et les adolescents à la sécurité routière,
- enfin, par la Presse et la Radio.

Pour mettre en place toutes ces mesures, un énorme travail a été accompli par les pouvoirs publics, les responsables départementaux de la Prévention Routière et un gros effort financier a été fait par le Conseil Général de l'Ain.

Mais, toutes ces mesures ne serviront à rien si ces différents organismes sont les seuls à jouer le jeu. Pour atteindre l'objectif, gagner le pari "10 % d'accidents en moins" déjà cette année, nous devons tous, dès maintenant, réagir et agir afin que nos routes soient plus sûres et que cessent ces drames dus aux accidents de la route.

Et à PREVESSIN-MOENS, où tant d'accidents se sont déjà produits, de quelle manière pouvons-nous participer et nous engager personnellement dans cette campagne pour en assurer sa réussite ?

D'abord, en nous persuadant que si nous avons contribué à ce qu'une seule vie humaine soit épargnée, nous n'aurons pas perdu notre temps.

Avant tout, un gros effort de prévention doit être fait par chacun d'entre nous :

- éducation et sensibilisation des jeunes et des adolescents par les parents et les enseignants : comment traverser, circuler à pied, à vélo, cyclomoteur. La chaussée n'est pas une place de jeu. A vélo, on roule en file indienne et non pas de front. Les stops doivent être respectés aussi bien par les 2 roues que par les automobilistes. Si nous voyons des enfants commettant ces erreurs, nous devons leur en faire l'observation et leur expliquer les dangers qu'ils courent. Les moins de 25 ans représentent plus de 30 % des tués de la route et, il y a en France 1 500 enfants de moins de 15 ans tués sur la route chaque année.

- prendre la bonne habitude, jusqu'à ce qu'elle devienne "réflexe" : respect par tous les usagers de la route du code, des stops, des lignes blanches continues, des limitations de vitesse. On roule beaucoup trop vite dans notre Commune, en particulier sur l'axe Ferney-Voltaire-Saint Genis où il y a déjà eu de nombreux accidents. La vitesse y est pourtant limitée à 60 km/h, mais qui la respecte ?

De nombreux habitants se plaignent de la vitesse excessive de certains automobilistes et poids-lourds sur la route Bellevue à Préveessin. Mettons-nous dans la tête que le retard ne se rattrape pas sur la route et que l'accident n'arrive pas qu'aux autres !

EN  
REDUISANT UN PEU LA VITESSE  
ON DIMINUE CONSIDÉRABLEMENT  
LE NOMBRE ET LA GRAVITÉ DES  
ACCIDENTS.

- Nous ne devons plus accepter de voir circuler des camions et voitures à ces vitesses excessives qui, outre les nuisances qu'ils occasionnent aux riverains, mettent la vie des autres en danger. Montrons notre réprobation en leur faisant signe, avec la main, de réduire leur vitesse.

Chacun de nous doit prendre conscience de ses propres responsabilités et s'interroger avec franchise sur son comportement d'usager de la route.

- Le thème du mois de Mai de la Prévention Routière porte sur le contrôle technique et la sécurité des véhicules : le mauvais état des véhicules et le défaut d'entretien sont des facteurs importants d'insécurité et causes d'accidents.

Tout au long de cette campagne, les thèmes mensuels sont largement développés et expliqués dans les colonnes du Pays Gessien sous la rubrique "10 % d'accidents en moins chaque année". Nous vous engageons à lire ces articles et à tenir compte des conseils et remarques qui y sont donnés. Entretenez et faites contrôler régulièrement les organes essentiels de votre véhicule.

L'Ain, carrefour important de voies de communication.

PREVESSIN-MOENS, Commune très étendue, carrefour entre Gex - Genève - Ferney Voltaire - Saint Genis Pouilly.

Un important trafic de voitures et de camions sillonnent notre Commune. Redoublons de prudence ! De nombreux enfants y circulent : à leur approche, soyons prêts à freiner !

L'accident est, avant tout, la conséquence du mauvais comportement de l'automobiliste : le mal est dans la tête autant que sur la route.

Le Conseil Municipal de PREVESSIN-MOENS a été un des premiers de notre région à Réagir et à inciter les autres Communes à suivre son exemple. Il sait gré aux nombreux habitants qui l'ont suivi et qui continueront à lui apporter leur soutien dans cette campagne, et il demande aux autres, qui ne se sont pas encore sentis concernés, d'y adhérer et de participer activement à sa réussite.

**UN PEU MOINS DE VITESSE, UN PEU MOINS D'ÉGOISME, UN PEU PLUS DE CIVISME,**

**CONDUIRE AVEC SA TÊTE ET SON COEUR, PAS SEULEMENT AVEC LE FREIN ET L'ACCÉLÉRATEUR !**

La route appartient à tous et non pas à chacun. Que ceux qui ne l'ont pas encore compris réalisent que derrière la tôle froissée se cachent les soucis, le chagrin, la peur, la détresse.

\*\*\*\*\*

## LA RAGE

"Mon attention a été appelée à plusieurs reprises sur les conséquences de la divagation des chiens aux plans de la sécurité et de l'hygiène publiques, de la santé et de la protection animales.

Je vous rappelle qu'il existe tout un arsenal législatif et réglementaire permettant de pallier les inconvénients résultant de la divagation des chiens et de sanctionner les négligences de leurs propriétaires.

Le décret du 6 Octobre 1904, relatif aux maladies contagieuses des animaux, impose le port d'un collier sur lequel figurent le nom et l'adresse du propriétaire pour tous les chiens circulant sur la voie publique.

Cette mesure est à rapprocher de l'article 213 du Code Rural, modifié par l'article 12-1 de la loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature, qui fait obligation aux Maires de capturer les chiens errants et d'abattre les animaux non identifiés dans un délai de quatre jours ouvrables et francs après la capture.

Dans le Département de l'Ain, ces dispositions sont renforcées, et le décret n° 76-867 du 13 Septembre 1976, relatif à la lutte contre la rage, réduit à 48 heures le délai de garde en fourrière des chiens trouvés errants et impose la tenue en laisse et le port d'une muselière pour les chiens non vaccinés contre la rage.

Par ailleurs, l'identification des chiens par tatouage est obligatoire pour les animaux inscrits au Livre des Origines Françaises, pour ceux transitant par les établissements spécialisés dans le transit et la vente de chiens ou de chats, notamment magasins, élevages, fourrières, refuges d'associations de protection des animaux, foires et marchés, ainsi que pour les chiens obligatoirement vaccinés contre la rage.

Le règlement sanitaire départemental type interdit de laisser vaquer les animaux dans les rues, les places, les halles et marchés et interdit l'abandon dans les parcs et jardins. Il impose la tenue des chiens en laisse sur la voie publique en zone urbaine.

L'article 374-3° du Code Rural permet de sanctionner ceux qui auraient laissé divaguer des animaux malfaisants ou féroces ainsi que ceux qui auraient excité ou n'auront pas retenu leurs chiens lorsqu'ils attaquent ou poursuivent les passants, quand bien même il n'en serait résulté aucun mal ni dommage ; l'article R 34-2° permet de sanctionner ceux qui auront occasionné la mort ou blessure des animaux ou des bestiaux appartenant à autrui, par l'effet de la divagation d'animaux malfaisants ou féroces.

*J'attache une particulière importance à l'information du public sur l'existence de ces mesures législatives ou réglementaires et sur la nécessité de leur application par toutes les autorités concernées.*

*Il apparaît donc souhaitable que les propriétaires soient informés afin que se développe une prise de conscience de la responsabilité que représente la possession d'un chien".*

M. le Préfet,  
Commissaire de la  
République du Département  
de l'Ain.

\*\*\*\*\*

## OPERATION "BRIOCHES"

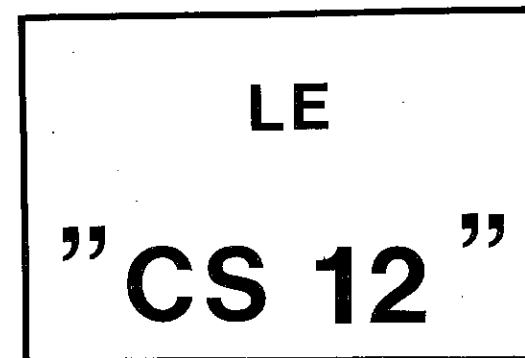
L'opération brioches au profit de l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) de l'Ain a eu lieu le Samedi 13 Avril sur notre Commune.

La somme de **6232 Fr.** a été versée à cette Association pour l'aider à réaliser les divers projets en cours dans le Département de l'Ain :

- \* C.A.T. de Nierme à Oyonnax
- \* C.A.T. de Bellegarde
- \* Foyer de Bellegarde
- \* C.A.T. et foyer de Marboz
- \* Foyer de Talissieu.

*Que les habitants de notre Commune soient remerciés pour l'accueil qu'ils ont réservé aux bénévoles qui ont donné un peu de leur temps pour la réussite de cette opération brioches 1985.*

\*\*\*\*\*



Depuis 1982, une section de jeunes sapeurs pompiers existe dans le Pays de Gex, plus exactement dans le canton de Ferney-Voltaire.

A cette époque, et depuis plusieurs années, lors de chaque congrès départementaux, les chefs de corps des centres de secours de Collonges, Gex, Divonne et Ferney, s'entendaient répéter (à juste raison d'ailleurs) que des sections de jeunes sapeurs pompiers se formaient un peu partout dans le département, mais aucune dans le Pays de Gex. C'est maintenant chose faite, et l'on peut dire que si le Pays de Gex faisait défaut jusqu'en 1982, l'association cantonale de Ferney-Voltaire le représente pleinement aujourd'hui.

Comment cette section s'est-elle formée ?

Sous l'impulsion des chefs de corps du CS 12 et du CPI de Thoiry, des lieutenants Roger DELUERMOZ et Gérald DENTINGER. Des contacts ont été pris avec différents responsables de sections du département. Des informations ont été recueillies, de nombreux renseignements retenus.

Aussitôt, le lieutenant DELUERMOZ convoqua tous les chefs de corps de son canton et leur expliqua les raisons et la nécessité de former une section, mais à la seule condition que celle-ci soit à l'échelon cantonal.

L'ensemble des participants étant séduit par cette création, une réunion avec les élus, responsables des communes intéressées, fut organisée. Tour à tour, les lieutenants DELUERMOZ et DENTINGER prirent la parole et exposèrent leur dossier.

Devant la grande motivation et l'enthousiasme de leurs interlocuteurs, les maires n'hésitèrent à aucun moment et donnèrent leur feu vert.

Dans un premier temps, le choix du recrutement s'est arrêté sur des fils de sapeurs pompiers. Il fallait être prudent ...!

25 enfants étaient retenus ; les compagnies suivantes étaient représentées : Ferney, Thoiry, Saint Genis, Ornex. Sur le plan financier, chaque commune participe au prorata du nombre d'enfants engagés. Avec cet apport d'argent important, versé sous forme de subvention à l'association, des tenues de sorties ont été achetées et, dès le 14 Juillet 1982, lors du défilé, la jeune section a pu être présentée en public.

Les résultats des différentes manifestations ou concours auxquels la section participe sont de plus en plus encourageants et, depuis 2 années, l'équipe I est championne de l'Ain au concours de manoeuvres. A la fin du mois de Juin, elle aura l'honneur de représenter le département au championnat de France à Andernos (Gironde).

C'est une lourde responsabilité, mais les responsables de cette section ont confiance et les jeunes n'oublient pas qu'un pari reste ouvert entre eux et le Maire de Ferney-Voltaire, Monsieur MEYLAN. L'année dernière, ils ont failli gagner. Pourquoi pas cette année ? Affaire à suivre ...!

Voici les principaux résultats de la section depuis sa création :

1983 :

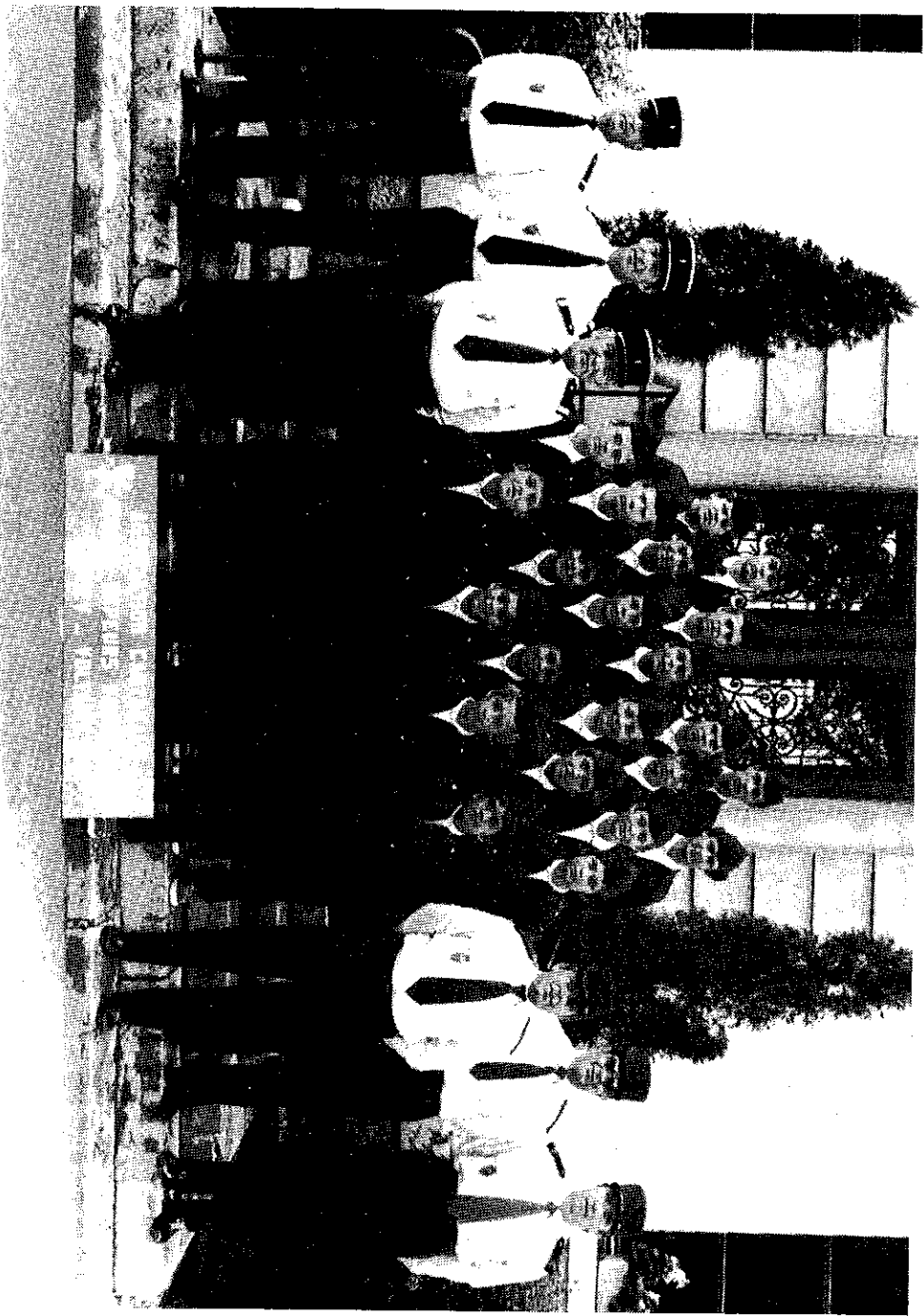
- |  |        |                               |
|--|--------|-------------------------------|
| * Concours de manoeuvres                                   | : 2ème | } Epreuves<br>Départementales |
| * Cross  | : 2ème |                               |
| * Parcours Sapeur Pompier                                  | : 4ème |                               |
| * Brevet national de JSP : 5 candidats présentés : 3 reçus |        |                               |

1984 :

- |   |         |                               |
|---|---------|-------------------------------|
| * Concours de manoeuvres  | : 1ère  | } Epreuves<br>Départementales |
| * Epreuves athlétiques  | : 1ère  |                               |
| * Parcours Sapeur Pompier   |         |                               |
| - Equipe minimes  | : 5ème  |                               |
| - Equipe cadets I   | : 3ème  |                               |
| - Equipe cadets II  | : 5ème  |                               |
| * Concours de manoeuvres 5ème région (9 départements)   | : 5ème  |                               |
| * Concours de manoeuvres Championnat de France  | : 10ème |                               |
| * Brevet national de JSP : 7 candidats présentés : 6 reçus<br>dont le major de promotion<br>Marco CAVALLARI |         |                               |

1985 :

- |  |                  |                               |
|--|------------------|-------------------------------|
| * Cross : Equipe cadets  | : 3ème           | } Epreuves<br>Départementales |
| * Champion de l'Ain (grimper de corde)   | : JUIN Christian |                               |
| * Parcours Sapeur Pompier  |                  |                               |
| - Equipe cadets  | : 2ème           |                               |
| * Concours de manoeuvres   |                  |                               |
| - Equipe I   | : 1ère           |                               |
| - Equipe II  | : 3ème           |                               |
| * Concours de manoeuvres 5ème région   | : 2ème           |                               |
| * Brevet national de JSP : 6 candidats présentés : 4 reçus<br>dont le major de promotion<br>Christian JUIN |                  |                               |



## TROIS CENTS ANS ..... Déjà ..... ou chronique d'une ancienne famille de Brétigny

En 1921 décédaient les soeurs CABUSSAT de Brétigny. Avec la disparition de celles que l'on appelait familièrement les "Cabchattes", chacun pensait que la dernière page de l'histoire d'une vieille famille gessienne était définitivement tournée.

Originaires de THOIRY depuis le Moyen Age, les CABUSSAT vécurent en grand nombre à Brétigny entre 1622 et 1921.

La vie paisible de cette famille fut bouleversée, comme tant d'autres, en 1685 à l'occasion de la révocation de l'Edit de Nantes et, c'est ainsi que deux frères prirent la route de l'exil et se réfugièrent à GLAND, sur la côte vaudoise.

Le temps passa. On oublia les exilés et les CABUSSAT de Brétigny s'éteignirent les uns après les autres, en ce début de XXème siècle.

Il fallut un matin de l'été 1984 pour apprendre avec surprise que là-bas, en terre vaudoise, les descendants directs de "Jean et Raimond CABUSSAT de

Brétigny en terre de Gex" étaient encore au nombre d'une centaine de survivants. Nous les trouvons recensés sur un arbre généalogique composé de 11 générations et de plus de 500 personnes.

En cette année 1985, les descendants ont donc décidé de fêter, comme il se doit, cet important anniversaire. Outre une grande réunion familiale et la sortie d'un livre relatant les 700 ans de l'histoire de cette grande famille, les CABUSSAT associeront, le 18 Octobre prochain, leur ancien village d'origine à la fête.

En effet, lors d'une réception organisée à Brétigny, à laquelle seront d'ailleurs conviés les amis du village, Monsieur le Maire recevra officiellement, cela en première, le livre historique appelé à figurer aux archives communales. Puis, après une verrée et une visite du village, de nombreux CABUSSAT effectueront, à pied et en 2 jours, les 31 kilomètres que firent leurs lointains aïeux lors de leur fuite en 1685.

Derrière ces perspectives réjouissantes, il y a avant tout, et surtout, ce retour aux sources, en solitaire. Je n'oublierai, en effet, jamais la découverte de votre village en ce beau matin de Juillet 1984, arrivant à pied par cette même route que nos aïeux prirent assurément en 1685 à leur départ.

Si le cadre bucolique de votre campagne merveilleuse et respectée me toucha grandement, l'accueil dont je fus l'objet lors de mes travaux et recherches, restera l'un des plus beaux souvenirs de cette expérience enrichissante.

Eric CABUSSAT.

\*\*\*\*\*

## ABRIS-BUS

Trois nouveaux abri-bus, construits par les employés communaux, ont été installés récemment aux emplacements suivants :

- \* Un à l'entrée du lotissement "Les Résidences du Prieuré", dans l'attente de son emplacement définitif qui sera prévu dans l'aménagement futur de la place de l'église ;
- \* Un en bordure du Chemin des Pugins à Prévessin, sur la propriété de Madame Marcel MASSON de SEGNY ;
- \* Un à Moëns, sur la propriété de Mademoiselle Ellianne PHILIPPE, à l'angle de la Route Saint Jean et du Chemin des Perrières.

La Municipalité adresse ses sincères remerciements à ces deux personnes qui ont spontanément autorisé l'installation de ces abri-bus, éléments de sécurité pour les enfants attendant le passage du car de ramassage scolaire.

\*\*\*\*\*

## "SOIREE LITTERAIRE" "SOIREE LITTERAIRE"

Autour de la lampe et d'un thé à la vanille, on se retrouve peu à peu, sans thème de discussion pré-établi, pour parler simplement des derniers livres lus.

Les échanges commencent spontanément par une conversation entre M.F. COUCHMAN et Cl. DENIAU à propos d'un livre : Le Dictionnaire des Rêves. Pour chaque mot-clef du rêve, trois interprétations : celle de Freud, celle de Yung, celle de la tradition ; une somme à consulter chaque fois que l'on se réveille avec une énigme.

Et H. RICCIARELLI raconte un rêve d'une richesse et d'un mystère tels que l'on se sent l'envie de se le procurer au plus tôt. On entre plus avant encore dans le sujet avec le livre d'Olivier Clerc, édité à la Fondation Soleil : "Vivre ses Rêves". La discussion est contradictoire : on dit que le rêve est partie intégrante de la vie, on parle de sa beauté, de son étrangeté, du rêve méthode curative, ou, plaçant la barrière entre le rêve et l'imaginaire, de son passage à la création littéraire et P. BORE nous cite "les Contes d'Hoffman"...

Mais, tout d'un coup, ça y est, on entend ces phrases échangées :

"Jalouse elle est"  
"La saleté, ma mère, mon amour, elle demande"  
"J'ai eu cette chance, pour ces nuits, cette mère"

On est choqué ou bouleversé, révolté ou charmé ... C'est Marguerite DURAS, c'est "L'Amant".

On aura beau dire que l'histoire de Marguerite DURAS n'est pas sympathique, qu'elle a une sale gueule d'alcoolique "J'ai un visage détruit" (depuis l'âge de 16 ans), qu'on s'est ennuyé jadis à la lecture de "Moderato Cantabile", on se passionne soudain. Cette mère qu'elle regarde si froidement qu'elle en devient "écriture" la hait-elle ? "Elle me fait honte, elle nous fait honte... elle est à enfermer, à battre, à tuer". Et cet amant à la peau si somptueusement douce, "A force sa peau a pris l'odeur de la soie, celle fruitée du tussor de soie, celle de l'or", l'aime t'elle ? Bien sûr que non s'il est la risée, le mépris 27

de sa mère, de ses frères  
"chaque fois qu'ils sont ensemble vus par moi je crois ne plus jamais en supporter la vue" mais pour lui, le bateau irrémédiablement parti, quelle immense tendresse la submerge et la fait se lever "comme pour aller à son tour se tuer, se fêter à son tour dans la mer ... et elle avait pleuré en pensant à cet homme de Cholen ... elle n'était pas sûre tout à coup de ne pas l'avoir aimé d'un amour qu'elle n'avait pas vu".

On cite ses pièces de théâtre : "Les Eaux et Forêts" "Le Stade" "La Musica" "La Maladie de la Mort". On songe à les acquérir

Et puis, une autre mère, dans toute sa gloire, apparaîtrait : "La Gloire de Dina". Madame CHEVALLIER nous parle de Michel del Castillo, abandonné à 12 ans par sa mère et qui a écrit ce livre pour son frère Aldo, lui-même abandonné à l'âge de 3 ans... un chant d'amour pour une mère si mystérieusement disparue, si impatiemment et en vain attendue ... On rappelle "Tanguy", l'enfance de l'auteur, et "La Guitare" la terrible histoire du bossu que sa difformité fit passer pour une incarnation du "mal".

Frédérique Hébrard est évoquée pour son apparition d'enfant gâtée "à l'émission d'Apostrophes". On se souvient avec plaisir de ses romans "Un mari c'est un mari" et "La Chambre de Goethe".

Changement de sujet :  
livre politique ou biographie romancée "Le Noir et le Rouge" JP. DENIAU nous emmène à la recherche d'un homme trop célèbre pour être connu, d'un homme qui s'est réalisé dans l'opposition à tout ce qui l'entourait et à tout ce qu'il était. Le style journalistique du livre est vif, l'information sérieuse. Piques et anecdotes ne font qu'illustrer l'analyse politique. Et l'on rappelle qu'avant cette biographie de Mitterrand, Catherine Ney s'était attaquée à ses prédécesseurs, Chirac et Giscard dans "La Double Méprise".

JP. DENIAU, toujours, opère ensuite avec malice un retour à l'enfance, à l'adolescence en se souvenant de sa voisine de palier parisienne, Marie-France Pisier ; il nous parle avec bonheur de ce livre agréable "Le Bal du Gouverneur" où Canaques et Caldoches s'affrontent en l'amitié de deux petites filles, métisse et fille de colon ...

Patrice BORE prend à son tour la parole pour une biographie très particulière, celle de Frédéric Dard "Taut-il tuer les petits garçons qui ont les mains sur les hanches ?" et l'on peut se reposer la question du rêve : prémonition (intuition littéraire) ou illusion rétrospective, à propos de cet écrivain qui décrit avant de l'avoir vécu l'enlèvement de

sa propre fille. La réalité a croisé la fiction. Du même on cite en tant qu'ouvrage politique "Les Clefs du Pouvoir" sont dans la boîte à gants" ... et l'on en vient à la question : San Antonio doit-il entrer à la bibliothèque ? Cl. DENIAU propose d'inviter l'auteur à une prochaine rencontre.

Des embrouilles aux manguilles, il n'y a qu'un pas que l'on franchit avec "Popof" de Sulitzer.

Cependant, la parole est ensuite à Marjatta REYNAUD qui nous explique pourquoi elle s'est tenue jusque là silencieuse : ses lectures l'ont retenue trop loin de nous dans sa Finlande où l'on écrit beaucoup mais où l'on reste méconnu des Français (malgré le succès de "Sinoé l'Egyptien" de Waltari). On reprocherait aux écrivains finlandais de parler avec trop de réalisme de la nature et même trop de cruauté quand ils décrivent la misère de l'après-guerre.

Avant de conclure, M.F. COUCHMAN veut encore nous parler avec feu d'un livre qui l'a laissée éblouie : "La Maison aux Esprits" d'Isabelle Allende (nièce du Président). C'est une saga familiale. On remonte encore de fille à mère et à grand mère pour découvrir le Chili des grandes haciendas, avant de revenir aux descriptions politiques actuelles - 800 pages au style extrêmement

prenant, à lire sans reprendre son souffle !

On évoque encore la beauté des livres d'Elsa Morante "La Storia" "Arcoeli" (disponibles en ce moment à la bibliothèque).

Patrice BORE nous parle d'une très intéressante et étrange histoire des Croisades écrite par un Universitaire Arabe.

On se quitte un peu après 23 h, ayant choisi pour notre prochaine rencontre une date, LE MARDI 19 MARS, même heure, 21 h.

et, revenant à la Finlande, on se tourne vers M. REYNAUD pour choisir un thème qui puisse être commun à nos deux pays et bien sûr aux autres... Ce sera "La Terre" de l'attachement au terroir d'un Giono à l'amour mythique d'un maïs qui ne pousse peut-être que dans l'imagination de son auteur (Sam Sheppard, "L'Enfant Enfoui") en passant par le Jura de B. Clavel et la Suisse de C.F. Ramuz ...

Françoise AUTIN.

\*\*\*\*\*

Sur le thème de la terre, on nous signale aussi quelques BD : de F'Murr "Le Génie des Alpes" "Barre toi de mon herbe", de Cosey, aux Editions du Lombard "A la recherche de Peter Pan" en deux volumes.



# POUR VOUS AIDER DANS VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

## LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Si vous êtes de nationalité française, vous pouvez obtenir une carte nationale d'identité.

Pour l'obtenir, adressez-vous :

- à la Mairie.

Formalités : Les pièces à produire sont les suivantes :

- le formulaire qui vous aura été remis, après l'avoir rempli,
- 2 photos d'identité vous représentant de face, la tête nue,
- votre livret de famille ou un extrait de votre acte de naissance,

*si vous êtes né(e) à l'étranger ou de parents étrangers, ou si vous êtes marié(e) à un(e) étranger(e), vous devez présenter en outre une pièce prouvant votre nationalité française*

- 1 timbre fiscal à 115 Francs.

Délai : 10 jours environ

Validité : 10 ans

Cas particuliers :

- a) Si vous êtes mineur(e), vous devez être accompagné(e) de votre père ou de votre mère ou présenter une autorisation écrite de l'un ou de l'autre, établie sur un formulaire spécial fourni par la mairie.
- b) Si vous êtes une femme mariée ou divorcée, vous devez fournir un document prouvant votre changement d'état civil si vous voulez le mentionner sur votre carte. Si vous le désirez, votre carte peut être établie à votre nom de jeune fille.

Renouvellement :

Pour renouveler votre carte, présentez-vous à la mairie avec :

- votre carte périmée,
- 2 photos d'identité vous représentant de face, la tête nue,
- 1 timbre fiscal à 115 Francs.

Voir cas particuliers (a ou b)

Délai et Validité : les mêmes que ceux de votre première carte.

Perte ou Vol :

En cas de perte de votre carte nationale d'identité, vous devez en faire la déclaration à la mairie.

En cas de vol, vous devez en faire la déclaration à la Brigade de Gendarmerie.

Vous renouvelez ensuite les formalités indiquées pour obtenir votre première carte en présentant le reçu de déclaration de perte ou de vol.

Sortie du territoire :

La carte nationale d'identité, en cours de validité, suffit pour entrer dans un certain nombre de pays. Les mineurs, quel que soit leur âge, doivent avoir eux aussi une carte nationale d'identité (sauf s'ils ont déjà un passeport individuel ou s'ils figurent sur le passeport de la personne qui les accompagne).

Mineurs voyageant seuls :

Un enfant mineur voyageant seul avec une carte nationale d'identité ne peut passer une frontière, ni se rendre dans un département d'outre-mer, sans une attestation d'autorisation de sortie du territoire donnée par un représentant légal (père, mère ou tuteur).

Pour l'obtenir, présentez-vous à la Mairie avec la carte nationale d'identité de l'enfant et votre livret de famille.

Coût : gratuit

Validité : 5 ans (ou inférieure selon la demande)

# Souvenirs... Souvenirs...

## 3 ans déjà !

De ton lit à l'hôpital d'Aix,  
Un jour tu lui as dit :

*"Femme ! ce matin j'ai vu une hirondelle.  
Il ne faut plus fermer le volet de la grange  
Afin qu'en arrivant nos amis bien fidèles  
Puissent retrouver leurs nids et nos jolies mésanges !"*

Ainsi, loin de chez toi, tu pensais aux oiseaux  
Qui allaient revenir après les mois d'hiver.  
Tu voulais qu'au retour, venant des pays chauds,  
Elles sentent la chaleur de ton fenil ouvert.

On te disait bourru et tu semblais de pierre  
Pourtant, en toi, vibraient de nobles sentiments.  
Moi je savais très bien, O mon ami Albert,  
Que souvent tes jurons cachaient un coeur d'enfant.

Les hirondelles sont là et chantent en ta maison.  
Assise sur ton banc, j'écoute leur gazouillis  
Je regarde ton chien, les marais, ton bâton  
Et je sens bien O Bebe que tu es près d'ici.

- - - - -

La Bibliothèque, Route des Alpes à Moëns,  
restera ouverte tout l'été :

LUNDI            }  
MERCREDI        }  
SAMEDI           }

de 14 h à 17 h

Nombreuses nouveautés ..... Profitez-en !!!